

PRÉFET DE LA RÉUNION

Préfecture

Saint-Denis, le 20 JUIL 2018

Direction des relations externes
et du cadre de vie

Bureau du cadre de vie

Dossier n° 2018-06

Monsieur Pierre THERMEA
gérant de la société STAR INGENIERIE
résidence de la côte - apt 15
10, rue de la Poste
97434 SAINT-GILLES-LES-BAINS

001752 SG/DRECV

Monsieur,

Vous m'avez transmis le 1^{er} février 2018, un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement relatif au projet de faisabilité d'enlèvement d'andains agricoles, situé sur le territoire de la commune de Saint-Louis – lieu-dit Camp du Gol.

Par courrier du 15 mars 2018, dont vous trouverez ci-joint copie, une demande de compléments vous a été adressée en précisant que votre réponse devait intervenir dans un délai de trois mois.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration. Par conséquent, votre dossier de déclaration fait l'objet d'une opposition tacite conformément à l'article R. 214-35, 3^{ème} alinéa, du code de l'environnement.

Copie de ce courrier est adressée à la mairie de la commune de Saint-Louis.

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de transmettre à mes services, un nouveau dossier de déclaration, intégrant les éléments demandés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Sous-Préfet de Saint-Pierre
Copie à : DEAL/SEB
Mairie de Saint-Louis

Affaire suivie par :
Deal Seb : M. Lagacec
tel : 02 62 94 72 59
courriel : thierry.lagacec@developpement-durable.gouv.fr

Préfecture : Mme Fleurié-Nantieo/Curuksu
Tél. : 02 62 40 76 08
Courriel : nicole.fleurienantieo@reunion.pref.gouv.fr

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale adjointe,
chargée de mission cohésion sociale et jeunesse,



Isabelle REBATTU